

Règlement de Consultation

Consultation n°22766

Contractualisation annuelle des Réserves Rapide et Complémentaire

SOMMAIRE

1.	Besoin en réserve rapide et en réserve complémentaire.....	2
2.	Dossier de consultation.....	2
2.1	Conditions et modalités de participation	2
2.2	Précisions apportées sur la consultation	2
2.3	Modification du règlement de consultation par RTE.....	2
3.	Préparation de l'offre	3
3.1	Langue de l'offre	3
3.2	Validité de l'offre	3
3.3	Forme de l'offre.....	3
3.4	Dispositions relatives aux variantes.....	3
4.	Dépôt des Offres.....	3
4.1	Date limite de remise des offres	3
4.2	Modalité de dépôt des offres sur la plateforme e-achat	3
4.3	Contenu relatif à l'offre technique et aux documents administratifs	4
4.4	Contenu relatif à l'offre commerciale.....	4
5.	Modalités de communication entre RTE et un Candidat	5
5.1	Ouverture des plis	5
Annexe 1.	Lettre de réponse	6
Annexe 2.	Engagement du candidat à disposer de capacités agréées.....	9
Annexe 3.	Liste des sites relatifs à l'offre technique	10
Annexe 4.	Attestation d'Accord entre un site et le Candidat.....	11
Annexe 5.	Identification des périodes temporelles pour l'interclassement.....	13
5.1	Identification des périodes temporelles	13
5.2	Jours fériés.....	16
Annexe 6.	Fichier de remise des offres commerciales	17
6.1	Format du fichier d'offres commerciales.....	17
6.2	Contenu du fichier	17
6.3	Exemples	19
Annexe 7.	Informations relatives au centre de conduite du Candidat pour le raccordement télécom.....	22

1. BESOIN EN RESERVE RAPIDE ET EN RESERVE COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'article 3.2 des Règles relatives aux Réserves Rapide et Complémentaire (ci-après les « Règles RR-RC »), la part de réserve rapide et le cas échéant, de réserve complémentaire à contractualiser par le biais d'un appel d'offres annuel (notées respectivement $V_{AO\text{ annuel_RR}}$ et $V_{AO\text{ annuel_RC}}$) sont déterminées comme suit :

$$V_{AO\text{ annuel_RR}} = x * V_{RR}$$

$$V_{AO\text{ annuel_RC}} = x * V_{RC}$$

Avec :

- x, fixé à 1/2 pour l'année 2023 ;
- V_{RR} fixé à 1000 MW pour 2023 ;
- V_{RC} fixé à 500 MW pour 2023.

Ainsi, la part de réserve rapide et la part de réserve complémentaire recherchées pour chaque période temporelle identifiée à l'annexe 5 (notées respectivement $V_{AO\text{ annuel_RR}}$ et $V_{AO\text{ annuel_RC}}$) sont les suivantes :

$$V_{AO\text{ annuel_RR}} = 500 \text{ MW}$$

$$V_{AO\text{ annuel_RC}} = 250 \text{ MW}$$

2. DOSSIER DE CONSULTATION

2.1 Conditions et modalités de participation

L'appel d'offres est public. Tous les Candidats intéressés par une participation à la Réserve Rapide et à la Réserve Complémentaire peuvent accéder au dossier de consultation et participer à l'appel d'offres sur la plateforme e-achat.

Pour accéder à la plateforme de candidature, le Candidat doit créer un compte sur la plateforme BravoSolution (<https://rte-france.bravosolution.com/fr/login.html>).

2.2 Précisions apportées sur la consultation

Le Candidat désirant obtenir des précisions sur la consultation doit en faire la demande à RTE au plus tard le 13 septembre 2022 à 12h00, via l'espace « Messages » de la plateforme-e-achat (<https://rte-france.bravosolution.com>), qui est l'unique espace de dialogue entre le Candidat et RTE pendant toute la durée de la consultation.

RTE répondra à toute demande d'éclaircissement. Cette réponse sera adressée à tous les Candidats dans le respect des règles de confidentialité et de propriété intellectuelle.

2.3 Modification du règlement de consultation par RTE

A tout moment avant la date fixée pour le dépôt des offres, RTE peut modifier le règlement de consultation en envoyant un additif au règlement de consultation via :

- la publication d'une dépêche sur le site internet de RTE (<http://clients.rte-france.com>) ;
- la publication sur l'outil e-achat.

Tout additif ainsi publié fera partie intégrante du règlement de consultation.

Pour donner aux Candidats suffisamment de temps pour tenir compte de l'additif dans la préparation de son offre, RTE pourra reporter, autant que nécessaire, la date limite de dépôt des offres.

3. PREPARATION DE L'OFFRE

3.1 Langue de l'offre

L'offre, ainsi que toute correspondance et tout document concernant la consultation, échangés entre le Candidat et RTE, sont rédigés en français. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le Candidat peuvent être rédigés dans une autre langue à condition d'être accompagnés d'une traduction précise en français des passages concernant l'offre, auquel cas, aux fins d'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

3.2 Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois (3) mois à compter de la date limite de remise des offres, telle que définie à l'article 4.

3.3 Forme de l'offre

La remise d'une offre par le Candidat vaut acceptation implicite de l'ensemble des éléments du dossier de consultation fournis par RTE.

Le fait de remettre une offre constitue, pour le Candidat, un engagement ferme de respecter notamment les diverses prescriptions des documents techniques sans pour autant le décharger de sa pleine et entière responsabilité à laquelle il pourrait être tenu en tant que professionnel.

3.4 Dispositions relatives aux variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

4. DEPOT DES OFFRES

4.1 Date limite de remise des offres

La proposition du Candidat doit être déposée avant le **16 septembre 2022 à 12h00** sur la plateforme e-achat de RTE (<https://rte-france.bravosolution.com>).

TOUTE OFFRE REMISE HORS PLATEFORME E-ACHAT (par e-mail par exemple) NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

RTE n'ayant pas la possibilité de consulter les réponses avant les dates respectives d'ouvertures des offres techniques et commerciales, la saisie des offres par le Candidat peut être anticipée dans la mesure où des modifications peuvent être effectuées par le Candidat jusqu'à la date et l'heure limite de remise des offres.

4.2 Modalité de dépôt des offres sur la plateforme e-achat

Pour son offre, la proposition du Candidat doit être composée des 2 éléments définis ci-après :

- **un fichier relatif aux documents administratifs et techniques** nommé « RTE_[22766]_<nom_candidat>_offre_technique.zip » et déposé dans l'espace « Offres techniques » contenant les documents et informations définis au paragraphe 4.3 ci-après ;

- **pour chaque offre commerciale, le fichier d'offre commerciale** nommé « RTE_[22766]_<nom_candidat>_offre_commerciale_<i>.zip » et déposé dans l'espace « Offres Commerciales », contenant les fichiers et informations définies au paragraphe 4.4 ci-après.

Le nom de l'ensemble des fichiers constitutifs des offres doivent être courts (notamment, utiliser un nom de Candidat abrégé) et ne contenir aucun caractère spécial ni accent.

Dans le cas où l'un des fichiers précités est de taille supérieure à 100 Mo, le Candidat est invité à prendre contact au plus tôt avec RTE pour définir des modalités techniques de transfert de fichier spécifiques.

4.3 Contenu relatif à l'offre technique et aux documents administratifs

Aucune information commerciale et notamment de prix ne doit figurer dans cette partie.

Le contenu relatif à l'offre technique et aux documents administratifs est décrit respectivement aux articles 3.4.4.2 et 3.4.4.1 des Règles RR-RC.

Chacun des documents listés au sein de ces articles des Règles RR-RC doit faire l'objet d'un fichier séparé. L'ensemble de ces fichiers est réuni au sein du fichier (« .zip ») relatif aux documents administratifs et techniques mentionné à l'article 4.2.

4.3.1 Modèles relatifs au dossier administratif

Le modèle de lettre de réponse mentionné à l'Article 3.4.4.1 des Règles RR-RC est fourni en Annexe 1.

Le modèle concernant les informations relatives au « centre de conduite »¹ du Candidat mentionné à l'Article 3.4.4.1 des Règles RR-RC est fourni en Annexe 7.

4.3.2 Modèles relatifs à l'offre technique

Le modèle de liste des sites mentionné à l'article 3.4.4.2 des Règles RR-RC est fourni en Annexe 3.

Le modèle d'attestation d'accord de site mentionné à l'article 3.4.4.2 des Règles RR-RC est fourni en Annexe 4.

Si le Candidat propose plus de 70 sites de puissance souscrite unitaire inférieure à 1 MW dont les utilisateurs sont des sociétés ou personnes physiques différentes, le Candidat peut soumettre, pour chacun des sites précités, en lieu en place du modèle de l'Annexe 4, un document signé par l'utilisateur du site postérieurement au 1^{er} avril 2018 et attestant de son consentement à réaliser des ajustements au sein du portefeuille du Candidat ;

Le modèle d'engagement du Candidat à disposer de capacités agréées mentionné à l'article 3.4.4.2 des Règles RR-RC est fourni en Annexe 2.

4.4 Contenu relatif à l'offre commerciale

4.4.1 Fichier relatif à l'offre commerciale

Le Candidat joint dans son offre commerciale :

- le fichier de remise des offres commerciales, au format CSV (Comma Separated Value) et impérativement selon le format précisé en Annexe 6 ;
- le même fichier de remise des offres commerciales, au format PDF.

Le Candidat peut déposer une ou plusieurs offres commerciales.

4.4.2 Informations et conditions relatives à l'offre commerciale

Les lotissements technique et temporel sont définis à l'Article 3.4.4.3 des Règles RR-RC.

L'identification des périodes temporelles de l'appel d'offres en cours est fournie à l'Annexe 5.

Les prix déposés dans le fichier de remise d'offre commerciale correspondent au prix en euros par mégawatt pour chacun des MW de la plage de puissance concernée, et pour l'ensemble de la période temporelle correspondante. La précision maximale que le Candidat doit respecter pour les offres est le centime d'euros (précision maximale de 0,01 €). Les prix des offres ne respectant pas cette règle seront tronqués au millième.

4.4.2.1 Lotissement temporel

Les pas hebdomadaires ainsi que les jours fériés de l'année sont précisés à l'Annexe 5.

Pour rappel, le Candidat peut soumettre, au total, toutes offres commerciales confondues :

- au plus 50 prix pour chaque période hebdomadaire Jour Ouvrés ; et
- au plus 50 prix pour chaque période hebdomadaire Weekend et Jours Fériés ; et
- au plus 50 prix pour chaque période mensuelle ; et
- au plus 50 prix pour la période annuelle.

5. MODALITES DE COMMUNICATION ENTRE RTE ET UN CANDIDAT

5.1 Ouverture des plis

Toute tentative d'un Candidat d'influencer RTE dans l'examen des offres ou la décision d'attribution peut entraîner le rejet de son offre.

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des offres, RTE peut, s'il le désire, demander à tout Candidat de donner des éclaircissements sur son offre, y compris un détail des prix unitaires et/ou des forfaits.

Dans le cadre de l'ouverture des plis et en application de l'article 3.4.5.1 des Règles relative aux réserves rapide et complémentaire, **la demande d'éclaircissements de RTE au Candidat et la réponse qui lui est apportée sont formulées via l'espace « Messages » de la plateforme e-achat.**

Si un Candidat souhaite porter à l'attention de RTE des informations complémentaires, il devra le faire par écrit, via l'espace « Messages » de la plateforme e-achat.



ANNEXE 1. LETTRE DE REPONSE

RTE – Direction Achats CONSULTATION N° 22766 Réf. : OBJET : Contractualisation annuelle des réserves rapide et complémentaire

CACHET DE L'ENTREPRISE
Tél. : Télécopie : Siret : NAF :

Je soussigné, M/Mme....., agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise désignée ci-dessus,

déclare avoir pris connaissance des modalités de cette consultation et m'engage sans réserve, si mon offre est retenue, à exécuter l'ensemble des obligations prévues dans l'Accord de Participation aux Règles RR-RC et selon les conditions définies au présent règlement de consultation et aux conditions de prix définis dans mon offre commerciale.

La durée de validité de mon offre est de trois (3) mois à compter de la date limite de remise des offres.

Respect des dispositions du code du travail :

Candidat établi en France (D.8222-5 du code du travail) :

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) :

«J'atteste sur l'honneur et je certifie ne pas avoir recours, directement ou indirectement, à du travail dissimulé pour l'exécution de l'Accord de Participation RR-RC et des Règles RR-RC conformément aux dispositions des articles L.1221-10 et L.1221-11, L.3243-1 et suivants, et R.3243-1 et suivants du code du travail.

J'atteste sur l'honneur : (rayer la mention inutile)

avoir l'intention

ne pas avoir l'intention

de faire appel, pour l'exécution de l'Accord de Participation RR-RC et des Règles RR-RC à des salariés de nationalité étrangère. Dans l'affirmative, je certifie que ces salariés sont ou seront autorisés, conformément à l'article L.8251-1 du code du travail, à exercer une activité professionnelle en France. Je m'engage à adresser à première demande de RTE, tout document justifiant de l'emploi régulier de ces salariés, notamment ceux répondant aux exigences des articles L.8254-1 et suivants.

J'atteste sur l'honneur et je certifie avoir tenu compte lors de la préparation de mon offre des obligations relatives à la protection des travailleurs et aux conditions de travail qui sont en vigueur au lieu où l'Accord de Participation RR-RC et les Règles RR-RC sont à exécuter.»



Candidat établi hors de France (D.8222-7 du code du travail français) :

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) :

«J'atteste sur l'honneur et je certifie ne pas avoir recours, directement ou indirectement, à du travail dissimulé pour l'exécution de l'Accord de Participation RR-RC et des Règles RR-RC et fournir à ces salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 et suivants du code du travail français, ou des documents équivalents.»

Respect des dispositions du règlement de consultation :

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) :

« J'ai bien noté que le fait de répondre à la consultation comportait :

l'obligation de répondre dans le strict respect du règlement de consultation, sur les seuls documents fournis par RTE ;

l'obligation de vérifier des éléments du dossier de consultation, et de signaler notamment les erreurs, omissions et/ou contradictions qu'il est susceptible de contenir ;

Interdiction de soumissionner : respect des dispositions de l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

Le (ou les) soussigné(s) déclare(nt) sur l'honneur :

- a) n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ;

Il s'agit sans être exhaustif :

- des peines prononcées par un juge pénal relatives à la corruption au sens large, la concussion, le trafic d'influence, la prise illégale d'intérêt, l'escroquerie, l'abus de confiance, le faux et usage de faux, le blanchiment, la participation à une association de malfaiteur, pour acte de terrorisme, pour stupéfiants ;
- des défauts de régularité au regard des obligations sociales ou fiscales, constatés soit par un juge, soit par les administrations chargées du recouvrement des impôts, cotisations et contributions sociales, soit par les services d'inspection du travail et assimilés ;
- des états de liquidations judiciaires, de faillites, de redressement judiciaire ne justifiant pas de l'habilitation à poursuivre les activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public constatées par le tribunal de commerce ;
- de la violation des règles relatives à la lutte contre le travail illégal, constatées par les services de l'inspection du travail et assimilés ou rapportés par ces derniers aux représentants de l'État.

- b) être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.»

A, le



(Nom et qualité du ou des signataire(s))



ANNEXE 2. ENGAGEMENT DU CANDIDAT A DISPOSER DE CAPACITES AGREEES

Le Candidat, participant au Mécanisme d'Ajustement, s'engage à obtenir l'Agrément technique des capacités (EDA) de réserves rapide et complémentaire avant le premier jour du mois précédent le premier jour d'entrée en vigueur des engagements pour lesquels il est retenu à l'issue de l'appel d'offres.

Je soussigné, M/Mme....., agissant au nom et pour le compte de l'Entreprise

A, le

(Nom et qualité du ou des signataire(s))

ANNEXE 3. LISTE DES SITES RELATIFS A L'OFFRE TECHNIQUE

Nom Acteur d'Ajustement	Site								
	Nom	N°SIRET	Code Site (CART-CARD-PDL-PRM)	Code postal	Capacité d'Ajustement (en MW avec au plus 3 décimales)	Date de début d'engagement	Date de fin d'engagement	Titulaire du Contrat d'Accès Au Réseau	EDA

Signification sommaire des données à fournir :

Nom Acteur d'Ajustement : correspond au nom de l'Acteur d'Ajustement tel qu'il figure sur l'Accord de Participation au Mécanisme d'Ajustement du Candidat :

- *Nom* : Nom du Site (utilisateur final du réseau de transport ou de distribution d'électricité) engagé à être intégré au Périmètre d'Ajustement du Candidat,
- *N° SIRET* : Numéro de SIRET du site,
- *Code Site CART/CARD/PDL/PRM* : numéro de référence du Site utilisé par le gestionnaire de réseau de transport ou de distribution. Pour les Sites raccordés au réseau public de distribution, le Candidat doit s'assurer que le code indiqué correspond au code Site utilisé par le gestionnaire de réseau concerné pour l'échange de données avec RTE dans le cadre du Mécanisme d'Ajustement,
- *Capacité d'Ajustement (en MW avec au plus 3 décimales)* : Estimation par le Candidat de la capacité d'Ajustement du site,
- *Date de début d'engagement* : date à partir de laquelle l'utilisateur (titulaire du contrat d'accès au réseau) s'engage à être intégré au Périmètre d'Ajustement du Candidat,
- *Date de fin d'engagement* : date à partir de laquelle l'utilisateur (titulaire du contrat d'accès au réseau) n'est plus engagé à être intégré au Périmètre d'Ajustement du Candidat,
- *Titulaire du Contrat d'Accès au Réseau* : Nom du Titulaire du contrat d'accès au réseau de transport ou de distribution (société ou personne physique) ;
- *EDA* : le cas échéant, l'EDA de rattachement du Site à la date du dépôt de l'offre.

Précisions :

Lorsqu'un site est engagé sur deux (ou plus) périodes disjointes, les périodes sont mentionnées par des lignes distinctes.

L'ensemble des sites proposés par le candidat doit être réuni au sein d'un même tableau.

Le tableau doit être renvoyé directement au format XLS ou XLSX à RTE. Le Candidat doit joindre une copie au format PDF.



ANNEXE 4. ATTESTATION D'ACCORD ENTRE UN SITE ET LE CANDIDAT

Accord entre le Candidat et l'Utilisateur du Réseau Public de Transport d'électricité ou du Réseau Public de Distribution d'électricité titulaire d'un Contrat d'Accès au Réseau d'un (de plusieurs) Site(s) de Production et/ou de Soutirage en vue de la participation à la consultation n°22766 relative à la contractualisation des réserves rapide et complémentaire.

<XXXXX>, société _____ [indiquer la forme sociale], au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ [indiquer l'adresse complète], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ [indiquer la ville] sous le numéro ____ [N° SIRET],

en sa qualité d'Acteur d'Ajustement, titulaire d'un Accord de Participation conclu avec RTE et Candidat à la consultation n°22766, en date du

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

d'une part, et

<YYYYY>, société _____ [indiquer la forme sociale], au capital de ____ euros, dont le siège social est situé à _____ [indiquer l'adresse complète], immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ____ [indiquer la ville] sous le numéro ____ [N° SIRET],

représentée par Mme/M _____, dûment habilité (e) à cet effet,

OU

<YYYYY>, personne physique [indiquer l'adresse complète], identifiée par son point de connexion [PDL, PRM, numéro de Contrat d'Accès au Réseau],

en sa qualité d'Utilisateur du Réseau Public de Transport d'électricité / du Réseau Public de Distribution d'électricité **[Rayer la mention inutile]**,

d'autre part

attestent que :

<YYYYY> est titulaire d'un Contrat d'Accès au Réseau de Transport ou de Distribution / d'un Contrat Unique/ d'un Contrat de Prestations Annexes / d'un Contrat de Service de Décompte **[Rayer les mentions inutiles]** pour le(s) Site(s) désigné(s) dans le tableau ci-dessous,

et s'engage à rattacher ce(s) Site(s) au Périmètre d'Ajustement de <XXXXX> sur les périodes désignées ci-dessous :

Site (CART/CARD/PDL)	Début de période	Fin de période

Le présent Accord est valide pendant toute la durée de validité de l'offre du Candidat à la consultation n°22766.

Fait en 3 exemplaires originaux,

à, le



<i>Pour <XXXXX></i>	<i>Pour <YYYYY></i>

ANNEXE 5. IDENTIFICATION DES PERIODES TEMPORELLES POUR L'INTERCLASSEMENT

5.1 Identification des périodes temporelles

Année	Mois	Semaine ²	JO/JNO ³	Début	Fin	Nb jours
Pas hebdomadaires {jours ouvrés} et {jours fériés et weekend}						
2023	1	1	2	dimanche 1 janvier 2023	dimanche 1 janvier 2023	1
2023	1	2	1	lundi 2 janvier 2023	vendredi 6 janvier 2023	5
2023	1	2	2	samedi 7 janvier 2023	dimanche 8 janvier 2023	2
2023	1	3	1	lundi 9 janvier 2023	vendredi 13 janvier 2023	5
2023	1	3	2	samedi 14 janvier 2023	dimanche 15 janvier 2023	2
2023	1	4	1	lundi 16 janvier 2023	vendredi 20 janvier 2023	5
2023	1	4	2	samedi 21 janvier 2023	dimanche 22 janvier 2023	2
2023	1	5	1	lundi 23 janvier 2023	vendredi 27 janvier 2023	5
2023	1	5	2	samedi 28 janvier 2023	dimanche 29 janvier 2023	2
2023	1	6	1	lundi 30 janvier 2023	mardi 31 janvier 2023	2
2023	2	1	1	mercredi 1 février 2023	vendredi 3 février 2023	3
2023	2	1	2	samedi 4 février 2023	dimanche 5 février 2023	2
2023	2	2	1	lundi 6 février 2023	vendredi 10 février 2023	5
2023	2	2	2	samedi 11 février 2023	dimanche 12 février 2023	2
2023	2	3	1	lundi 13 février 2023	vendredi 17 février 2023	5
2023	2	3	2	samedi 18 février 2023	dimanche 19 février 2023	2
2023	2	4	1	lundi 20 février 2023	vendredi 24 février 2023	5
2023	2	4	2	samedi 25 février 2023	dimanche 26 février 2023	2
2023	2	5	1	lundi 27 février 2023	mardi 28 février 2023	2
2023	3	1	1	mercredi 1 mars 2023	vendredi 3 mars 2023	3
2023	3	1	2	samedi 4 mars 2023	dimanche 5 mars 2023	2
2023	3	2	1	lundi 6 mars 2023	vendredi 10 mars 2023	5
2023	3	2	2	samedi 11 mars 2023	dimanche 12 mars 2023	2
2023	3	3	1	lundi 13 mars 2023	vendredi 17 mars 2023	5
2023	3	3	2	samedi 18 mars 2023	dimanche 19 mars 2023	2
2023	3	4	1	lundi 20 mars 2023	vendredi 24 mars 2023	5
2023	3	4	2	samedi 25 mars 2023	dimanche 26 mars 2023	2
2023	3	5	1	lundi 27 mars 2023	vendredi 31 mars 2023	5
2023	4	1	2	samedi 1 avril 2023	dimanche 2 avril 2023	2
2023	4	2	1	lundi 3 avril 2023	vendredi 7 avril 2023	5
2023	4	2	2	samedi 8 avril 2023	dimanche 9 avril 2023	2
2023	4	3	2	lundi 10 avril 2023	dimanche 16 avril 2023	3
2023	4	3	1	mardi 11 avril 2023	vendredi 14 avril 2023	4
2023	4	4	1	lundi 17 avril 2023	vendredi 21 avril 2023	5
2023	4	4	2	samedi 22 avril 2023	dimanche 23 avril 2023	2

² Numéro de la semaine dans le mois concerné. 0 si pas mensuel ou annuel.

³ 0 si pas mensuel ou annuel, 1 si {Jours Ouvrés}, 2 si {WE et Jours Fériés}.

2023	4	5	1	lundi 24 avril 2023	vendredi 28 avril 2023	5
2023	4	5	2	samedi 29 avril 2023	dimanche 30 avril 2023	2
2023	5	1	2	lundi 1 mai 2023	dimanche 7 mai 2023	3
2023	5	1	1	mardi 2 mai 2023	vendredi 5 mai 2023	4
2023	5	2	2	lundi 8 mai 2023	dimanche 14 mai 2023	3
2023	5	2	1	mardi 9 mai 2023	vendredi 12 mai 2023	4
2023	5	3	1	lundi 15 mai 2023	vendredi 19 mai 2023	4
2023	5	3	2	jeudi 18 mai 2023	dimanche 21 mai 2023	3
2023	5	4	1	lundi 22 mai 2023	vendredi 26 mai 2023	5
2023	5	4	2	samedi 27 mai 2023	dimanche 28 mai 2023	2
2023	5	5	2	lundi 29 mai 2023	lundi 29 mai 2023	1
2023	5	5	1	mardi 30 mai 2023	mercredi 31 mai 2023	2
2023	6	1	1	jeudi 1 juin 2023	vendredi 2 juin 2023	2
2023	6	1	2	samedi 3 juin 2023	dimanche 4 juin 2023	2
2023	6	2	1	lundi 5 juin 2023	vendredi 9 juin 2023	5
2023	6	2	2	samedi 10 juin 2023	dimanche 11 juin 2023	2
2023	6	3	1	lundi 12 juin 2023	vendredi 16 juin 2023	5
2023	6	3	2	samedi 17 juin 2023	dimanche 18 juin 2023	2
2023	6	4	1	lundi 19 juin 2023	vendredi 23 juin 2023	5
2023	6	4	2	samedi 24 juin 2023	dimanche 25 juin 2023	2
2023	6	5	1	lundi 26 juin 2023	vendredi 30 juin 2023	5
2023	7	1	2	samedi 1 juillet 2023	dimanche 2 juillet 2023	2
2023	7	2	1	lundi 3 juillet 2023	vendredi 7 juillet 2023	5
2023	7	2	2	samedi 8 juillet 2023	dimanche 9 juillet 2023	2
2023	7	3	1	lundi 10 juillet 2023	jeudi 13 juillet 2023	4
2023	7	3	2	vendredi 14 juillet 2023	dimanche 16 juillet 2023	3
2023	7	4	1	lundi 17 juillet 2023	vendredi 21 juillet 2023	5
2023	7	4	2	samedi 22 juillet 2023	dimanche 23 juillet 2023	2
2023	7	5	1	lundi 24 juillet 2023	vendredi 28 juillet 2023	5
2023	7	5	2	samedi 29 juillet 2023	dimanche 30 juillet 2023	2
2023	7	6	1	lundi 31 juillet 2023	lundi 31 juillet 2023	1
2023	8	1	1	mardi 1 août 2023	vendredi 4 août 2023	4
2023	8	1	2	samedi 5 août 2023	dimanche 6 août 2023	2
2023	8	2	1	lundi 7 août 2023	vendredi 11 août 2023	5
2023	8	2	2	samedi 12 août 2023	dimanche 13 août 2023	2
2023	8	3	1	lundi 14 août 2023	vendredi 18 août 2023	4
2023	8	3	2	mardi 15 août 2023	dimanche 20 août 2023	3
2023	8	4	1	lundi 21 août 2023	vendredi 25 août 2023	5
2023	8	4	2	samedi 26 août 2023	dimanche 27 août 2023	2
2023	8	5	1	lundi 28 août 2023	jeudi 31 août 2023	4
2023	9	1	1	vendredi 1 septembre 2023	vendredi 1 septembre 2023	1
2023	9	1	2	samedi 2 septembre 2023	dimanche 3 septembre 2023	2
2023	9	2	1	lundi 4 septembre 2023	vendredi 8 septembre 2023	5
2023	9	2	2	samedi 9 septembre 2023	dimanche 10 septembre 2023	2
2023	9	3	1	lundi 11 septembre 2023	vendredi 15 septembre 2023	5

2023	9	3	2	samedi 16 septembre 2023	dimanche 17 septembre 2023	2
2023	9	4	1	lundi 18 septembre 2023	vendredi 22 septembre 2023	5
2023	9	4	2	samedi 23 septembre 2023	dimanche 24 septembre 2023	2
2023	9	5	1	lundi 25 septembre 2023	vendredi 29 septembre 2023	5
2023	9	5	2	samedi 30 septembre 2023	samedi 30 septembre 2023	1
2023	10	1	2	dimanche 1 octobre 2023	dimanche 1 octobre 2023	1
2023	10	2	1	lundi 2 octobre 2023	vendredi 6 octobre 2023	5
2023	10	2	2	samedi 7 octobre 2023	dimanche 8 octobre 2023	2
2023	10	3	1	lundi 9 octobre 2023	vendredi 13 octobre 2023	5
2023	10	3	2	samedi 14 octobre 2023	dimanche 15 octobre 2023	2
2023	10	4	1	lundi 16 octobre 2023	vendredi 20 octobre 2023	5
2023	10	4	2	samedi 21 octobre 2023	dimanche 22 octobre 2023	2
2023	10	5	1	lundi 23 octobre 2023	vendredi 27 octobre 2023	5
2023	10	5	2	samedi 28 octobre 2023	dimanche 29 octobre 2023	2
2023	10	6	1	lundi 30 octobre 2023	mardi 31 octobre 2023	2
2023	11	1	2	mercredi 1 novembre 2023	dimanche 5 novembre 2023	3
2023	11	1	1	jeudi 2 novembre 2023	vendredi 3 novembre 2023	2
2023	11	2	1	lundi 6 novembre 2023	vendredi 10 novembre 2023	5
2023	11	2	2	samedi 11 novembre 2023	dimanche 12 novembre 2023	2
2023	11	3	1	lundi 13 novembre 2023	vendredi 17 novembre 2023	5
2023	11	3	2	samedi 18 novembre 2023	dimanche 19 novembre 2023	2
2023	11	4	1	lundi 20 novembre 2023	vendredi 24 novembre 2023	5
2023	11	4	2	samedi 25 novembre 2023	dimanche 26 novembre 2023	2
2023	11	5	1	lundi 27 novembre 2023	jeudi 30 novembre 2023	4
2023	12	1	1	vendredi 1 décembre 2023	vendredi 1 décembre 2023	1
2023	12	1	2	samedi 2 décembre 2023	dimanche 3 décembre 2023	2
2023	12	2	1	lundi 4 décembre 2023	vendredi 8 décembre 2023	5
2023	12	2	2	samedi 9 décembre 2023	dimanche 10 décembre 2023	2
2023	12	3	1	lundi 11 décembre 2023	vendredi 15 décembre 2023	5
2023	12	3	2	samedi 16 décembre 2023	dimanche 17 décembre 2023	2
2023	12	4	1	lundi 18 décembre 2023	vendredi 22 décembre 2023	5
2023	12	4	2	samedi 23 décembre 2023	dimanche 24 décembre 2023	2
2023	12	5	2	lundi 25 décembre 2023	dimanche 31 décembre 2023	3
2023	12	5	1	mardi 26 décembre 2023	vendredi 29 décembre 2023	4
Pas mensuels						
2023	1	0	0	dimanche 1 janvier 2023	mardi 31 janvier 2023	31
2023	2	0	0	mercredi 1 février 2023	mardi 28 février 2023	28
2023	3	0	0	mercredi 1 mars 2023	vendredi 31 mars 2023	31
2023	4	0	0	samedi 1 avril 2023	dimanche 30 avril 2023	30
2023	5	0	0	lundi 1 mai 2023	mercredi 31 mai 2023	31
2023	6	0	0	jeudi 1 juin 2023	vendredi 30 juin 2023	30
2023	7	0	0	samedi 1 juillet 2023	lundi 31 juillet 2023	31
2023	8	0	0	mardi 1 août 2023	jeudi 31 août 2023	31
2023	9	0	0	vendredi 1 septembre 2023	samedi 30 septembre 2023	30
2023	10	0	0	dimanche 1 octobre 2023	mardi 31 octobre 2023	31



2023	11	0	0	mercredi 1 novembre 2023	jeudi 30 novembre 2023	30
2023	12	0	0	vendredi 1 décembre 2023	dimanche 31 décembre 2023	31
Pas annuel						
2023	0	0	0	dimanche 1 janvier 2023	dimanche 31 décembre 2023	365

5.2 Jours fériés

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, les dates des Jours fériés sont :

- 1^{er} janvier 2023 ;
- 10 avril 2023 ;
- 1^{er} mai 2023 ;
- 8 mai 2023 ;
- 18 mai 2023 ;
- 29 mai 2023 ;
- 14 juillet 2023 ;
- 15 août 2023 ;
- 1^{er} novembre 2023 ;
- 11 novembre 2023 ;
- 25 décembre 2023 .

ANNEXE 6. FICHER DE REMISE DES OFFRES COMMERCIALES

Cette annexe décrit le formalisme que doit respecter le fichier d'une offre commerciale déposée par le Candidat.

6.1 Format du fichier d'offres commerciales

Le fichier d'offres commerciales est transmis à RTE au format CSV (Comma Separated Value), avec comme séparateurs le signe « ; » (point-virgule).

Le Candidat doit accompagner le fichier CSV d'une copie du fichier au format PDF.

6.2 Contenu du fichier

Toutes les lignes se terminent par un « ; » (point virgule).

Les nombres décimaux sont écrits avec des virgules : trente six et cinq dixièmes s'écrit 36,5.

6.2.1 Entête du fichier

Cette partie est composée de quatre lignes (les quatre premières du fichier) identifiant l'offre du Candidat et les conditions générales associées.

La première ligne contient deux champs permettant d'identifier le Candidat et le numéro d'offre pour l'ensemble des offres du fichier. Un numéro permet de différencier les fichiers.

Champs	Description
Nom_Candidat	Champs texte composé de caractères alphanumériques ([A-Z] et [0-9]). Ce champs est obligatoire.
Numero_Offre	Entier permettant d'identifier l'offre du Candidat (caractères autorisés : [0-9]) Ce champ est obligatoire.

La seconde ligne contient deux champs, précisant le seuil en dessous duquel le Candidat ne souhaite pas contractualiser, pour chaque pas temporel sur lequel est formulée une offre.

Champs	Description
Seuil	Doit prendre la valeur <code>seuil_minimum</code> .
Puissance	Puissance minimum exprimée en MW (nombre entier supérieur ou égal à 10). Ce champ est obligatoire.

La troisième ligne de l'entête contient deux champs précisant le délai de mobilisation minimal sur lequel la capacité peut être engagée.

Champs	Description
DMO	Doit prendre la valeur <code>DMO</code> .
Valeur_DMO	DMO_{min} exprimé en minutes (nombre entier égal à 13 ou 30). Ce champ est obligatoire.

La quatrième ligne de l'entête contient deux champs précisant la durée garantie maximale sur laquelle la capacité peut être engagée.

Champs	Description
DOmax	Doit prendre la valeur DOmax.
Valeur_DOmax	DOmax exprimé en minutes : doit prendre la valeur 90 si DMO vaut 30 et la valeur 120 si DMO vaut 13. Ce champ est obligatoire.

La cinquième ligne de l'entête contient deux champs indiquant si le Candidat souhaite pouvoir mettre en œuvre les dispositions expérimentales relatives à l'observabilité statistique décrites à l'article 5.3 de l'Annexe 6 pour les capacités mises à disposition au titre des engagements découlant de son offre.

Champs	Description
Obs_Stat	Doit prendre la valeur Obs_Stat.
Valeur_Obs_Stat	Doit prendre la valeur 1 si le Candidat souhaite pouvoir mettre en œuvre les dispositions expérimentales relatives à l'observabilité statistique. 0 sinon.

La sixième ligne de l'entête contient deux champs indiquant si le Candidat souhaite s'engager sur un DO_{min} inférieur ou égal à 15 min pour une offre de type {13 ;90}, {30 ;90} et {13 ;120}.

Champs	Description
DOmin	Doit prendre la valeur DOmin
Valeur_DOmin	Doit prendre la valeur 1 si le Candidat souhaite s'engager sur une DO _{min} inférieur ou égal à 15 min . 0 sinon.

6.2.2 Corps du fichier

Le corps du fichier est constitué de plusieurs lignes. Chacune des lignes du corps de fichier formalise une offre commerciale faite par le Candidat sur un pas temporel et pour une plage de puissance donnée.

Les périodes non offertes ne doivent pas figurer dans le fichier.

Le format de chaque ligne (offre commerciale) est le suivant :

Champs	Description
Année	Valeur obligatoire. Correspond à l'année de la période temporelle de l'offre commerciale (doit prendre la valeur 2023). Les jours de début et de fin de période des combinaisons {Année ; Mois ; Semaine} sont précisés à l'article 5.1 de l'Annexe 5.
Mois	Valeur obligatoire. Correspond au mois de la période temporelle de l'offre commerciale (nombre entier compris entre 1 et 12 inclus). Les jours de début et de fin de période des combinaisons {Année ; Mois ; Semaine} sont précisés à l'article 5.1 de l'Annexe 5. La Valeur est égale à 0 lorsque l'offre est annuelle.

Semaine	<p>Valeur obligatoire. Correspond à la semaine de la période temporelle de l'offre commerciale (nombre entier compris entre 0 et 6 inclus). Les jours de début et de fin de période des combinaisons {Année ; Mois ; Semaine} sont précisés à l'article 5.1 de l'Annexe 5.</p> <p>La valeur est égale à 0 lorsque l'offre est mensuelle ou annuelle (les offres mensuelles portent sur l'ensemble des semaines).</p>
JO_JNO	<p>Valeur obligatoire. Précise sur quels types de jours de la période porte l'offre commerciale lorsque la période temporelle couverte par l'offre commerciale est hebdomadaire.</p> <p>La valeur est égale à 1 lorsque l'offre concerne les {Jours ouvrés}.</p> <p>La valeur est égale à 2 lorsque l'offre concerne les {WE et Jours Fériés}.</p> <p>La valeur est égale à 0 lorsque l'offre est mensuelle ou annuelle (les offres mensuelles portent sur l'ensemble des jours du mois).</p>
Debut_Plage_Puissance	Valeur obligatoire. Début de la plage de puissance sur laquelle porte l'offre commerciale. Valeur entière et strictement positive exprimée en MW.
Fin_Plage_Puissance	Valeur obligatoire. Fin de la plage de puissance sur laquelle porte l'offre commerciale. Valeur entière et strictement positive exprimée en MW (et supérieure ou égal aux champs Debut_Plage_Puissance).
Prix	Valeur obligatoire. Prix pour l'offre commerciale correspondant à un engagement concernant le produit {DMO _{min} ; DMax} sur la période temporelle correspondant aux champs Année, Mois, Semaine, JO_JNO et valable pour tout MW de la plage de puissance identifiée par Debut_Plage_Puissance et Fin_Plage_Puissance.

6.2.3 Fin du fichier

Le fichier se termine par <EOF>.

6.3 Exemples

Exemple 1

Le fichier d'offre est le suivant :

```

1 AAFICTIF;1;
2 seuil_minimum;20;
3 DMO;13;
4 DMax; 120;
5 Obs_Stat;0;
6 DMin;1;
7 2021;2;1;1;1;20;10;;
8 2021;2;1;1;21;50;15;;
9 <EOF>
```

Le fichier d'offre correspond à l'offre numéro 1 de la société AAFICTIF :

- le seuil minimum de contractualisation (tous produits confondus) est de 20 MW sur chacun des pas temporels pour lesquels une offre est proposée ;
- le délai de mobilisation minimal pour lequel la capacité offerte peut être engagée est de 13 minutes ;
- l'offre commerciale concerne la période du 1^{er} février 2021 au 5 février 2021 pour les jours ouvrés ;
- des prix sont déposés pour les offres de type {13,120} ;
- le Candidat ne souhaite pas pouvoir mettre en œuvre les dispositions expérimentales relatives à l'observabilité statistique pour les capacités mises à disposition au titre des engagements découlant de son offre ;
- le Candidat s'engage sur une durée d'utilisation minimale inférieure ou égale à 15 minutes ;
- pour les offres de type {13,120}, le prix est de 10 €/MW pour cette période pour les puissances allant de 1 MW à 20 MW, puis de 15 €/MW pour cette période pour les puissances allant de 21 MW à 50 MW.

Exemple 2

Le fichier d'offres est le suivant :

```

1 AAFICTIF;2;
2 seuil_minimum;10;
3 DMO;13;
4 D0max;120;
5 Obs_Stat;1;
6 D0min;0;
7 2021;2;1;1;1;20;25;;
8 2021;2;1;2;1;20;10;;
9 2021;2;2;1;1;20;25;;
10 2021;2;2;2;1;20;10;;
11 2021;2;3;1;1;20;25;;
12 2021;2;3;2;1;20;10;;
13 2021;2;4;1;1;20;25;;
14 2022;2;4;2;1;20;10;;
15 2021;2;0;0;1;20;100;;
16 <EOF>

```

Le fichier d'offre correspond à une l'offre 2 de la société AAFICTIF :

- le seuil minimum de contractualisation (tous produits confondus) est de 10 MW sur chacun des pas temporels pour lesquels une offre est proposée ;
- le délai de mobilisation minimal pour lequel la capacité offerte peut être engagée est de 13 minutes ;
- des offres sont proposées pour chacune des semaines et chaque type de jour du mois de février 2021. Une offre mensuelle est également déposée pour ce mois ;
- des prix sont déposés pour les offres de type {13,120};



- le Candidat souhaite pouvoir mettre en œuvre les dispositions expérimentales relatives à l'observabilité statistique pour les puissances pour les capacités mises à disposition au titre des engagements découlant de son offre ;
- le Candidat ne s'engage pas sur une durée d'utilisation minimale inférieure ou égale à 15 minutes ;
- pour les offres de type {13,120}, des prix constants par MW sont proposés pour chacune des périodes du mois de février (5€/MW/jour) pour les puissances allant de 1 MW à 20 MW ;
- une offre mensuelle de type {13,120} est formulée pour la totalité du mois de février et pour la même plage de puissance : elle est égale à 100 €/MW pour tout le mois d'avril et sur la même plage de puissance.

ANNEXE 7. INFORMATIONS RELATIVES AU CENTRE DE CONDUITE DU CANDIDAT POUR LE RACCORDEMENT TELECOM

DEMANDE D'INFORMATION	REPONSE CANDIDAT
<p>Adresse exacte du site à raccorder⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> - Numéro, nom de rue - Code postal - Ville 	
<p>Contact local du Candidat n°1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom, Prénom - Adresse mail - Numéro de téléphone fixe 	
<p>Contact local du Candidat n°2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nom, Prénom - Adresse mail - Numéro de téléphone fixe 	
<p>Nature de la desserte télécom du site à raccorder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Raccordement Cuivre ou Fibre Optique ⁵? - Arrivée télécom simple ou double (1 ou 2 câbles à quartes) - Saturation éventuelle du câble⁶ - Autres indications jugées intéressantes sur la ou les entrées à utiliser 	
<p>Plan de situation du site, avec métrage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Situer l'arrivée de l'opérateur Télécom - Situer le boîtier de répartition - Situer le local où seront mis les équipements télécom (baie, routeur, boîtier TCM...) 	

⁴ Il s'agit du site où se trouve l'application (SCADA...) ou le RTU (ETL) en charge de la remontée des TM vers RTE. Il peut donc s'agir du site d'un hébergeur externe et non du site du candidat.

⁵ Si fibre optique, définir la prestation spécifique

⁶ Existence d'une paire cuivre disponible, ou sinon, possibilité d'en libérer une ?

N° RTC du client⁷	
Coordonnées GPS du site à raccorder	
Conditions d'accès et d'intervention sur le site - Un plan de prévention est-il nécessaire pour la réalisation des travaux de raccordement ⁸ ? - Des habilitations spécifiques sont-elles nécessaires pour l'intervention ?	
- Indiquer si d'autres travaux seront en cours de réalisation sur le site au moment de la mise en place du raccordement - Spécifier	

⁷ Numéro de téléphone arrivant sur le boîtier de répartition du site à raccorder

⁸ Le cas échéant, une visite préalable devra être organisée avec l'opérateur choisi par RTE pour raccorder le site.